

Loi de 2005 sur le **Handicap**

Quel bilan ?

DOSSIER DE PRESSE

**Lancement de la mission d'évaluation
de la Commission des Affaires sociales
de l'Assemblée nationale.**

Sébastien Peytavie et Christine Le Nabour



Sommaire

I.	Contexte	3
A.	Historique	4
B.	La loi de 2005	5
C.	Enjeux	6
II.	Mission d'évaluation	7
A.	Objectifs	7
B.	Calendrier	8
C.	Campagne de témoignage	9
D.	Co -rapporteurs	10
E.	Membres	12

I. Contexte

A. Historique

Depuis plusieurs décennies, la France a progressivement construit un cadre législatif en faveur des droits et de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

La loi d'orientation en faveur des personnes handicapées du 30 juin 1975 constitue un jalon essentiel en instaurant une obligation nationale de solidarité. Ce texte pionnier, bien que véhiculant une vision paternaliste des politiques du handicap, a posé les bases d'un ensemble de droits et de dispositifs couvrant l'accès à l'éducation, à l'emploi, au logement ou encore aux soins. Dans les années qui ont suivi, plusieurs lois ont renforcé cet engagement.

La loi du 10 juillet 1987 a introduit une obligation d'emploi des travailleurs handicapés dans les entreprises. La loi du 13 juillet 1991 a fixé des exigences en matière d'accessibilité des bâtiments. Plus tard, la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 a consacré le droit à compensation du handicap, réaffirmé par la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades.

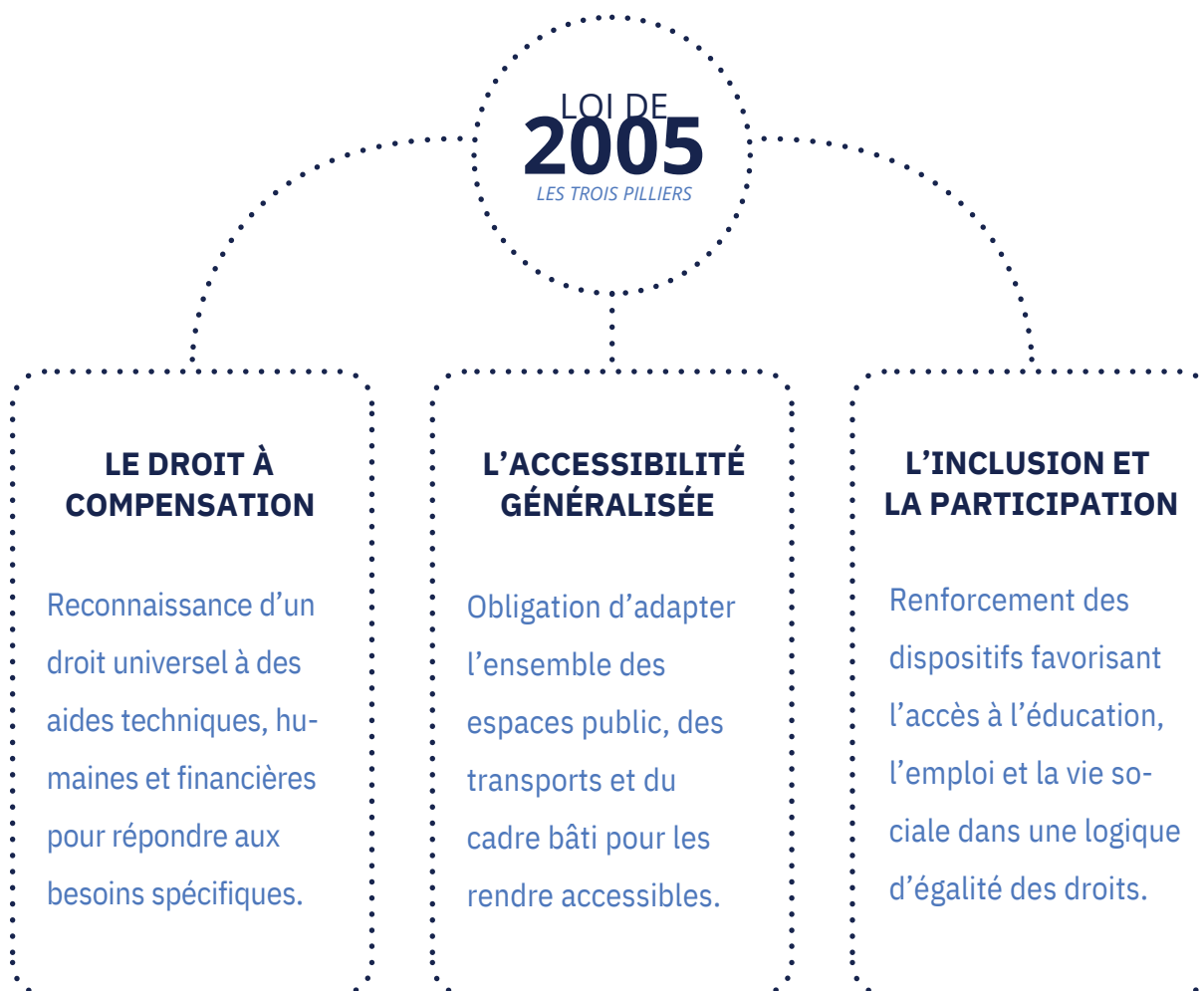
Alors qu'elle était ministre de la Santé, Simone Veil a défendu devant le Parlement la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées du 30 juin 1975.



Simone Veil après son arrivée à Schiphol. © Rob / Anetio

B. La loi de 2005

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées vient réaffirmer et marquer des avancées décisives.



Par ailleurs, la loi a instauré les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) comme guichets uniques pour simplifier les démarches des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Les dispositions de la loi de 2005 illustrent la volonté du législateur de promouvoir une société plus inclusive en garantissant aux personnes en situation de handicap les moyens d'exercer pleinement leurs droits et de participer activement à la vie sociale, économique et culturelle. Cependant, elle ne s'aligne pas sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies, qui considère que le handicap résulte avant tout d'un environnement excluant.

C. Enjeux

Près de deux décennies après son adoption, la France accuse un retard très important dans son application, retard dénoncé à plusieurs reprises par le Comité des droits des personnes handicapées des Nations unies, en vertu des engagements internationaux de la France.

En France, environ 12 millions de personnes vivent avec un handicap, soit près de 18 % de la population. Ces handicaps, qu'ils soient moteurs, sensoriels, cognitifs ou psychiques, touchent des personnes de tout âge et de toutes catégories sociales. Pourtant, de nombreux obstacles subsistent dans leur quotidien : mobilité, accès à l'emploi et intégration scolaire.

Aujourd'hui encore, 86 % des personnes handicapées éprouvent des difficultés à se déplacer, tandis que 56 % rencontrent des obstacles pour accéder à un logement adapté. Ces chiffres alarmants illustrent les retards persistants en matière d'accessibilité et d'inclusion. Malgré les avancées législatives, l'application effective des droits fondamentaux reste incomplète, freinant ainsi la pleine participation de chacun à la vie sociale et professionnelle.

Cette mission d'évaluation vise à dresser un bilan précis et actualisé de l'application de la loi, afin d'identifier les évolutions nécessaires pour garantir une société pleinement inclusive.

18 % DE LA
POPULATION

12
MILLIONS
DE PERSONNES
HANDICAPÉES

86 %
DE PERSONNES
HANDICAPÉES
ÉPROUVENT DES
DIFFICULTÉS À SE
DÉPLACER

56 %
DE PERSONNES
HANDICAPÉES
ÉPROUVENT DES
DIFFICULTÉS
POUR SE LOGER

II. Mission d'évaluation

La mission d'évaluation vise à analyser l'état d'application de la loi du 11 février 2005, à en évaluer les impacts et à identifier les freins structurels et systémiques. Les travaux sont menés par les deux rapporteurs et les membres au nom de la commission des affaires sociales. Ils s'appuient sur des auditions réunissant des représentants d'associations, des personnalités qualifiées ainsi que des intervenants issus d'instances nationales, européennes et internationales. La parole des personnes concernées est également recueillie grâce à la plateforme dédiée **RienSansNous.fr**.

A. Objectifs

→ Dresser un état des lieux

Une approche centrée sur les réponses apportées aux trois objectifs affichés par la loi – égalité des droits et des chances, participation, citoyenneté – permet d'évaluer le niveau d'application des mesures phares de la loi. Cette évaluation s'attachera notamment à identifier les mesures ayant fait l'objet d'une application incomplète et les facteurs ayant freiné leur mise en œuvre.

Un premier axe de travail portera sur les droits des personnes handicapées, la compensation, les prestations sociales et la participation à la vie civile et sociale.

Un deuxième axe s'intéressera aux dispositifs d'insertion scolaire et professionnelle.

Un troisième axe analysera l'accessibilité des bâtiments, de l'espace public, des transports et des services publics.

Enfin, **un dernier axe** étudiera les dispositifs de gouvernance et le financement des politiques du handicap.

→ Proposer des pistes d'amélioration

Formuler des recommandations concrètes pour une mise en œuvre renforcée et adaptée ainsi que d'évaluer la nécessité d'éventuelles modifications ou apports législatifs.

→ Donner la parole aux concernés

Au cœur de cette évaluation se trouve la volonté d'associer pleinement les personnes en situation de handicap, leurs familles et les acteurs de terrain.

B. Calendrier

La mission conduira environ quarante auditions d'ici mi-mai 2025. La présentation du rapport est prévue pour début juillet 2025. Les auditions seront réparties en trois grands cycles :

Cycle 1

Associations représentant les personnes en situation de handicap, personnalités qualifiées et militantes, ONU, Conseil de l'Europe, Union européenne, Défenseure des droits, Commission nationale consultative des droits de l'Homme.

Cycle 2

Auditions thématiques sur les axes de travail identifiés, incluant les directions ministérielles concernées.

Cycle 3

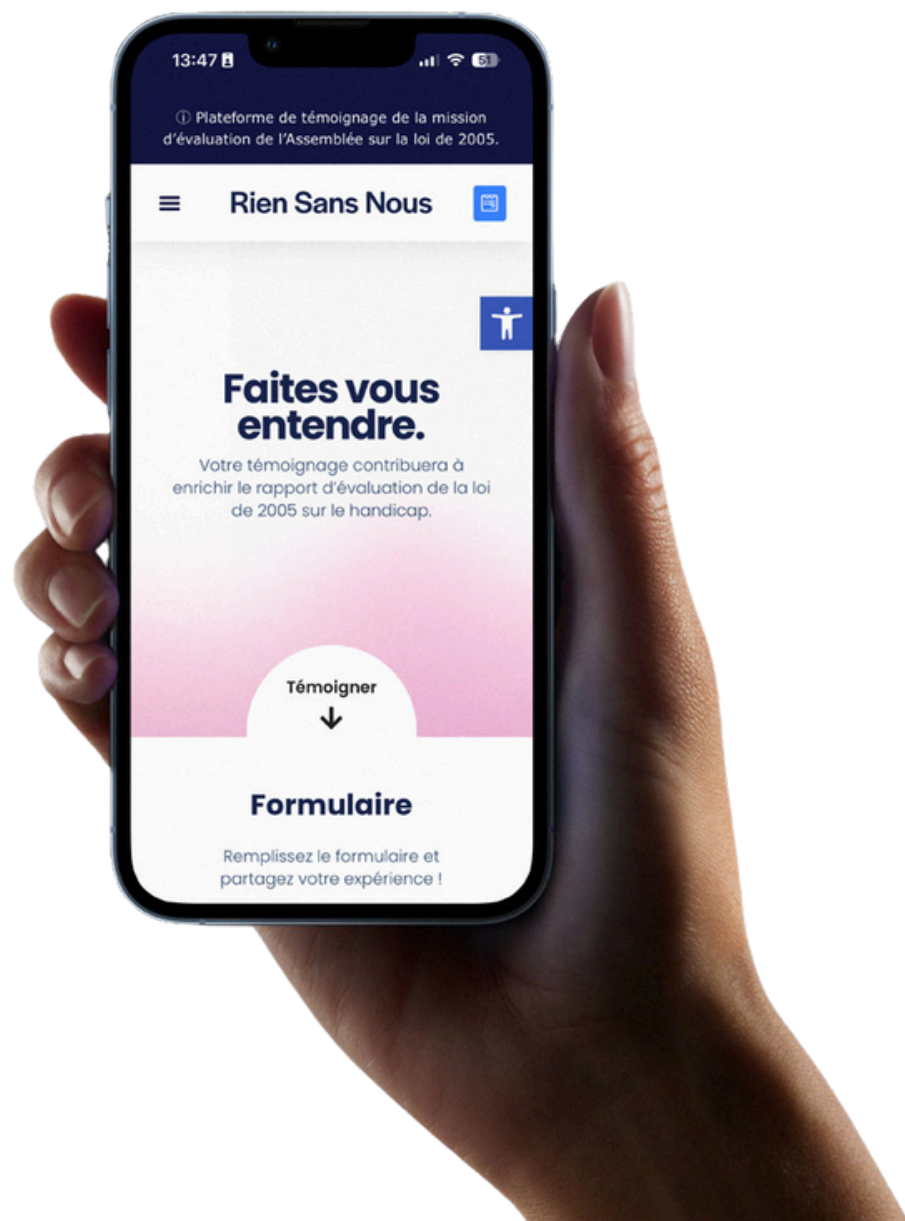
Acteurs institutionnels en charge de la gouvernance des politiques du handicap (ministères sociaux, CNSA, etc.).

B. Plateforme de témoignage

Dans le cadre de cette mission, les co-rapporteurs lancent la plateforme **RienSansNous.fr** pour recueillir les témoignages des personnes handicapées, premières concernées par l'application de la loi de 2005. Cette plateforme permet d'offrir un espace d'expression pour partager leurs expériences, leurs difficultés du quotidien et d'identifier les blocages qu'elles peuvent rencontrer dans leur parcours.

Les témoignages seront accessibles sur le site. Ils permettront d'enrichir le rapport d'évaluation des co-rapporteurs.

Il sera également possible de témoigner par e-mail **temoigner@riensansnous.fr**



c. Co-rapporteurs



Sébastien Peytavie

Co-rapporteur

Ayant grandi aux côtés d'enfants placés par l'Aide Sociale à l'Enfance dans le lieu de vie de ses parents, Sébastien Peytavie a très vite compris qu'il voulait être de ceux qui soignent, aident et réparent les liens humains. Personnellement touché par les questions d'accessibilité et d'inclusion, étant paraplégique depuis l'âge de trois ans, il s'est très vite engagé en faveur des droits des personnes handicapées.

Élu à l'Assemblée nationale sur la quatrième circonscription de Dordogne, il siège depuis 2022 à la Commission des Affaires sociales, où il lutte contre les déserts médicaux et pour un meilleur accès aux services publics. Jusqu'à la dissolution en juin 2024, il était co-président du groupe d'études « Handicap et Inclusion ». Il est élu, quelques mois plus tard, secrétaire de l'Assemblée nationale.

Rapporteur de la proposition de loi visant à prendre en compte la santé menstruelle et gynécologique dans le monde du travail, il a porté des mesures essentielles visant à reconnaître et accompagner les femmes souffrantes de menstruations incapacitantes. Il a aussi déposé une proposition de loi visant le remboursement intégral des fauteuils roulants par l'assurance maladie, adoptée à l'unanimité en décembre 2024.



Christine Le Nabour

Co-rapporteure

Touchée personnellement par les questions du handicap, Christine Le Nabour a grandi en tant qu'enfant aidante, ce qui a nourri son engagement et sa détermination à faire avancer les droits des personnes en situation de handicap et de leurs aidants.

Élue à l'Assemblée nationale sur la cinquième circonscription d'Ille-et-Vilaine, elle siège depuis 2017 à la Commission des Affaires sociales, où elle a progressivement renforcé son action en faveur de l'amélioration des conditions de vie des personnes empêchées. Depuis 2022, elle anime un groupe de travail dédié aux sujets du handicap au sein de son groupe parlementaire et a contribué activement à l'élaboration de propositions pour la feuille de route de la Conférence Nationale du Handicap de 2023.

En tant que rapporteure du Titre III de la loi Plein emploi du 18 décembre 2023, elle a porté des mesures essentielles visant à faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap. Plus récemment, elle a consacré la seconde partie de son rapport thématique pour avis du PLF 2025 (mission « Solidarité, insertion et égalité des chances ») à cette même thématique. Elle est désormais co-présidente du groupe d'études « Handicap et Inclusion », poursuivant ainsi son engagement au service d'une politique du handicap ambitieuse et juste.

c. Membres



Anaïs Belouassa-Cherifié
La France insoumise



Théo Bernhardt
Rassemblement National



Olivier Fayssat
UDR



François Gernigon
Horizons & Indépendants



Justine Gruet
Droite Républicaine



Karine Lebon
GDR



Arnaud Simion
Socialistes et apparentés



Nicolas Turquois
Les Démocrates



Stéphane Viry
LIOT

Contacts presse

Frédéric SICOT
07 86 61 65 14
frederic.sicot@clb-an.fr

Kévin DEREPE
06 38 50 81 51
kevin.dereppe@clb-an.fr

